

**Arrêté ministériel portant reconduction de spécialistes
auprès du service de l'Enseignement à Distance**

A.M. 15-07-2014

M.B. 24-10-2014

La Ministre de l'Enseignement obligatoire et de l'Enseignement de Promotion sociale,

Vu le décret du 18 décembre 1984 organisant l'Enseignement à Distance de la Communauté française;

Vu l'arrêté de l'Exécutif de la Communauté française du 27 décembre 1984 portant création de cours à distance de la Communauté française;

Vu l'avis favorable de la Direction de l'Enseignement à distance,

Arrête :

Article 1^{er}. - Le mandat des spécialistes identifiés ci-après à l'Enseignement à Distance est renouvelé pour un terme de deux ans :

M. Carmelo ARENA, Gradué en Publicité

M. Alain BREYNAERT, Infographiste

M. Jean-Louis CLAES, Licencié en Sciences économiques appliquées

Mlle Cindy DUBART, Licenciée en Sciences Mathématiques

Mme Elaine LACERDA de BARROS, Licenciée en Langue et Littérature portugaise

M. Guy LOUVET, Gradué en Infographie

M. James NUGENT, Certificat en Langue anglaise Glasgow University

Mme Dominique PASQUET, Gradué en Logopédie, Licenciée en Sciences hospitalières

M. Pascal PLEES, Infographiste et technicien aéronautique

Mlle Sylvie WERELDS, Licenciée en Sciences psychologiques

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} septembre 2014.

Fait à Bruxelles, le 15 Juillet 2014.

Mme M.-M. SCHYNS